

L'aide au développement n'est pas un outil de contrôle des migrations !

Paris, le mercredi 29 juin 2016 – Réunis à Bruxelles le 28 juin, les chefs d'États et de gouvernements des pays membres de l'UE ont adopté un nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers, qui s'inscrit dans l'Agenda européen en matière de migration. Coordination SUD dénonce une instrumentalisation de l'aide au développement qui sert une approche strictement sécuritaire des migrations.

Le nouveau cadre de partenariat proposé par la Commission européenne avec les pays tiers et adopté par le Conseil européen le 28 juin, érige la question de la gestion des flux migratoires au centre de la politique extérieure de l'Union européenne.

Coordination SUD condamne fermement cette décision qui relègue les migrants et les réfugiés aux portes de l'UE et compromet la politique de développement.

La cadre proposé prévoit, dans la continuité de l'accord avec la Turquie, un renforcement des frontières extérieures de l'UE. De même, il décharge l'UE de sa responsabilité d'accueil et protection des migrants et des réfugiés, en la confiant à d'autres pays dits « sûrs », dont certains qui abritent des régimes autoritaires ou des zones de conflit. Le cadre de partenariat établi, en outre, des « mesures d'incitations positives ou négatives » appliquées aux pays en fonction de leur propension à coopérer, notamment en favorisant le retour et la réadmission des migrants dans leur pays d'origine ou vers des pays où ils auraient transité. Ceci s'apparente au final à un régime de sanction collective, pouvant pénaliser les pays récalcitrants par une réduction ou un arrêt de leur aide au développement et de leurs avantages commerciaux.

Pour Philippe Jahshan, président de Coordination SUD « *le cynisme de l'Union européenne dans sa réponse à la crise humanitaire des migrants et des réfugiés est proprement scandaleux. L'aide publique au développement ne saurait être conditionnée à des fins de gestion des flux migratoires, ni détournée de son ambition première : répondre aux besoins essentiels des plus vulnérables tel que stipulé dans le Traité de Lisbonne* ».

Jean-Marc Boivin, délégué aux relations institutionnelles à Handicap International, vice-président de Coordination SUD, référent sur les questions européennes dénonce « *une politique de la baguette consistant à donner des bons points à certains et des mauvais points à d'autres. Les pays membres de l'UE ne peuvent se dédouaner plus longtemps de leurs obligations au regard du droit d'asile* ».

Et Bruno Rivalan, directeur France d'Action santé mondiale et chef de file de la commission Europe de Coordination SUD, ajoute « *dans un contexte de repli sur soi et de remise en cause du projet européen, l'Europe doit redevenir un acteur politique majeur et ne pas céder à l'instrumentalisation de la question des migrations, mais l'aborder sous l'angle des droits humains* ».

Les 163 ONG membres de Coordination SUD, resteront vigilantes à la cohérence des politiques de l'Union européenne et n'auront de cesse de dénoncer les violations aux droits fondamentaux dont les migrants font l'objet. Elles exigent que l'UE soit, conformément à ses valeurs, plus solidaire et à la hauteur des enjeux.

Contact presse

Bénédicte Bimoko, bimoko@coordinationsud.org - Tél : 01 44 72 03 78 / 07 76 78 15 19

Coordination SUD – Solidarité Urgence Développement est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale. Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui près de 170 ONG, dont les 3/4 via six collectifs (Clong-Volontariat, Cnajep, Coordination humanitaire et développement, Crid, Forim, Groupe Initiatives), qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées mais aussi des actions d'éducation à la solidarité internationale et de plaidoyer.